



STREAMWIDE

Société anonyme

Au capital de 291.749,90 euros

Siège social: 84, rue d'Hauteville
75010 Paris

434 188 660 R.C.S. Paris

**ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET
EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 26 JUIN 2020**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société STREAMWIDE (la "**Société**") sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire le 26 juin 2020 à 8 heures 30 au siège social de la Société situé 84, rue d'Hauteville, 75010 Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A titre ordinaire :

- présentation des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes,
- présentation et approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- présentation et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- affectation du résultat de l'exercice écoulé,
- quitus aux administrateurs,
- conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce,
- dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts,
- autorisation à conférer au conseil d'administration pour procéder au rachat d'actions de la Société,

A titre extraordinaire :

- présentation des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes,
 - autorisation d'annulation de tout ou partie des actions achetées par la Société,
 - modifications de l'article 11 des statuts de la Société – Transmission des actions – Franchissement de seuil – Garantie de cours,
 - mise en harmonie des articles 11, 16, 17, 19, 23, 24, 25, 28 et 29 des statuts avec la réglementation en vigueur,
 - pouvoirs en vue des formalités.
-

Avertissement : COVID-19

Le contexte international et national lié à l'épidémie de Coronavirus (COVID-19) a conduit la Société à revoir le dispositif habituel de l'assemblée générale pour garantir que cet événement se déroule en toute sécurité.

Ainsi, les modalités de participation physique à l'assemblée générale pourraient évoluer en fonction des impératifs sanitaires et/ou légaux, notamment dans le contexte actuel lié au Covid-19.

Par mesure de précaution, les actionnaires sont invités à privilégier le vote par correspondance.

Nous vous remercions de consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'assemblée générale sur le site www.streamwide.com.

Conditions et modalités de participation à cette assemblée

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions dont il est propriétaire, a le droit de participer à l'assemblée. Nul ne peut y représenter un actionnaire s'il n'est lui-même actionnaire ou conjoint de l'actionnaire représenté.

Les actionnaires sont informés que la participation à ladite assemblée est subordonnée à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième (2) jour ouvré précédant l'assemblée générale, le **24 juin 2020** au plus tard, zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par l'intermédiaire habilité, teneur de la comptabilité des titres de la Société, la Société Générale, Service des Assemblées, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 3, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Cette inscription doit être constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité à la Société Générale, Service des Assemblées, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 3, et annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration.

Les actionnaires désirant assister personnellement à l'assemblée générale devront demander une carte d'admission de la façon suivante :

- Les actionnaires au nominatif devront en faire la demande directement à la Société Générale, Service des Assemblées, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 3.
- Les actionnaires au porteur devront demander à leur intermédiaire habilité qui assure la gestion de leurs comptes-titres.

Cette carte d'admission est suffisante pour participer physiquement à l'assemblée.

Les actionnaires souhaitant assister à l'assemblée et n'ayant pas reçu le deuxième jour ouvré précédent l'assemblée, soit le 24 juin 2020 à zéro heure (heure de Paris) ou ayant perdu leur carte d'admission, devront présenter une attestation de participation délivrée par leur intermédiaire financier habilité, pour les actionnaires au porteur, ou se présenter directement à l'assemblée générale pour les actionnaires nominatifs, munis d'une pièce d'identité.

Le jour de l'assemblée, tout actionnaire devra justifier de sa qualité et de son identité lors des formalités d'enregistrement.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée générale, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- soit donner procuration à un autre actionnaire, à son conjoint ou à son partenaire membre d'un pacte civil de solidarité. Ainsi, tout actionnaire devra adresser à la Société Générale et à la Société une procuration écrite et signée indiquant son nom, prénom et adresse ainsi que ceux de son mandataire accompagnée d'une pièce d'identité de l'actionnaire et du mandataire. La révocation du mandat s'effectue dans les mêmes conditions de forme que celles utilisées pour sa constitution ;
- soit adresser à la Société une procuration sans indication de mandataire, ce qui équivaut à donner pouvoir au Président de l'assemblée générale qui émettra un vote favorable aux résolutions présentées ou agréées par le conseil d'administration ;
- soit voter par correspondance.

Pour donner pouvoir, se faire représenter ou voter par correspondance, les actionnaires devront :

- soit adresser une demande d'envoi du formulaire de vote par correspondance/procuration à la Société Générale, Service des Assemblées, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 3; la demande devant parvenir à la Société Générale six (6) jours avant la date de l'assemblée générale, soit le **20 juin 2020** au plus tard ;
- soit se procurer ledit formulaire de vote par correspondance/procuration sur le site internet de la Société à l'adresse suivante : www.streamwide.com

Les formulaires de vote par correspondance/procuration, accompagnés de leurs annexes, ne seront pris en compte qu'à la condition d'être parvenus à la Société Générale, Service des Assemblées, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 3, trois (3) jours avant la date de l'assemblée générale, soit le **23 juin 2020** au plus tard, et être accompagnés, pour ceux provenant des actionnaires au porteur, d'une attestation de participation.

L'actionnaire ayant exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation dans les conditions susvisées, ne pourra plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée.

Il est rappelé que, conformément aux dispositions de l'article R.225-85 du Code de commerce :

- tout actionnaire ayant effectué l'une ou l'autre des formalités ci-dessus, peut céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le deuxième (2) jour ouvré précédant l'assemblée, soit le **24 juin 2020**, zéro heure, heure de Paris, au plus tard, la Société ou son mandataire invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires ;
- si la cession intervient au-delà de ce délai, elle n'a pas à être notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire.

En application de l'article R.225-71 du Code de commerce, les actionnaires représentant au moins 5% du capital social pourront requérir l'inscription de projets de résolutions et/ou de points à l'ordre du jour de cette assemblée jusqu'à vingt-cinq (25) jours avant la date de ladite assemblée, soit jusqu'au **1^{er} juin 2020** au plus tard.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions et/ou de points doivent être adressées au siège social de la Société, (i) soit par lettre recommandée avec accusé de réception à l'attention du Président du conseil d'administration, soit par courrier électronique à l'adresse suivante : investisseur@streamwide.com, et être accompagnées du texte des projets de résolutions et d'un bref exposé des motifs.

Si le projet de résolutions porte sur la présentation d'un candidat au conseil d'administration, il doit être accompagné des renseignements prévus au cinquième alinéa de l'article R.225-83 du Code de commerce.

Pour pouvoir user de cette faculté, les propriétaires d'actions au porteur devront, préalablement à leur demande, déposer une attestation d'inscription en compte délivrée par leur intermédiaire habilité auprès de la Société Générale, Service des Assemblées, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 3.

En outre, l'examen par l'assemblée générale des projets de résolutions et/ou de points déposés par les actionnaires est subordonné à la transmission, par les auteurs, d'une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable des titres dans les mêmes conditions au deuxième (2) jour ouvré précédent l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit le **24 juin 2020**, zéro heure, heure de Paris au plus tard.

Conformément à l'article R.225-84 du Code de commerce, les actionnaires qui souhaiteraient poser des questions écrites au Président du conseil d'administration adresseront ces questions soit par lettre recommandée avec accusé de réception au siège social de la Société, à l'attention du Président du conseil d'administration, soit par voie de télécommunication électronique à l'adresse suivante : investisseur@streamwide.com, et ce à compter de la présente publication jusqu'au quatrième (4) jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale, soit jusqu'au **22 juin 2020** au plus tard.

Pour être prises en compte, ces questions écrites devront être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Conformément à la loi, l'ensemble des documents qui doivent être communiqués à l'assemblée générale seront mis à la disposition des actionnaires, à compter du **11 juin 2020**, sur le site internet de la Société : www.streamwide.com et au siège social de la Société. Ces documents pourront également être transmis aux actionnaires sur simple demande adressée à la Société Générale, Service des Assemblées, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 3.

STREAMWIDE

Société anonyme
Au capital de 291.749,90 euros
Siège social: 84, rue d'Hauteville
75010 Paris

434 188 660 R.C.S. Paris

**TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMIS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
ET EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 26 JUIN 2020****Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire
présentées par le Conseil d'administration**

PREMIERE RESOLUTION (*Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des termes du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'activité et la situation de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et sur les comptes dudit exercice et du rapport du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours de cet exercice,

approuve lesdits rapports, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, faisant ressortir un bénéfice net comptable de 880.343 euros.

DEUXIEME RESOLUTION (*Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des termes du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'activité et la situation du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et sur les comptes consolidés dudit exercice, et du rapport du commissaire aux comptes sur lesdits comptes,

approuve lesdits rapports, les comptes consolidés, tels qu'ils ont été présentés, établis conformément aux dispositions des articles L.233-16 et suivants du Code de commerce, faisant ressortir un bénéfice net consolidée de 1.141.454 euros.

TROISIEME RESOLUTION (*Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des termes du rapport du conseil d'administration, constatant que le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élève à la somme de 880.343 euros, décide de l'affecter au compte "*Report à nouveau*", lequel serait ramené d'un montant de (2.704.581) euros à un montant de (1.824.238) euros.

L'assemblée générale constate, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, que la Société n'a versé aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

QUATRIEME RESOLUTION (*Quitus aux administrateurs*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des termes du rapport du conseil d'administration, en conséquence de cette approbation,

donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours dudit exercice.

CINQUIEME RESOLUTION (*Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des termes du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce, prend acte des conclusions dudit rapport.

SIXIEME RESOLUTION (*Approbation des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts*) - En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

prend acte du fait que la Société n'a encouru aucune dépense et charge visée à l'article 39-4 dudit code.

SEPTIEME RESOLUTION (*Autorisation à conférer au conseil d'administration pour procéder au rachat d'actions de la Société*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des termes du rapport du conseil d'administration, et conformément aux dispositions des articles L.225-206 II, L.225-208 et L.225-209, L.225-209-1, L.225-210 et suivants du Code de commerce,

autorise le conseil d'administration à acquérir, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il appréciera, un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% du nombre total des actions composant le capital social de la Société à la date de réalisation de ces achats, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation, étant précisé que le nombre maximum d'actions de la Société dont le rachat est autorisé pourra faire l'objet d'ajustements, le cas échéant nécessaires, afin de tenir compte de toute division ou tout regroupement des actions de la Société qui interviendrait pendant la durée de validité de la présente autorisation,

décide que le prix d'achat par action ne devra pas être supérieur à 28 euros, hors frais et commissions étant précisé qu'en cas d'opération sur le capital de la Société, notamment par incorporation de primes, de réserves ou de bénéfices donnant lieu soit à l'élévation de la valeur nominale des actions, soit à l'attribution gratuite d'actions ainsi qu'en cas de division de la valeur nominale de l'action ou de regroupement des actions de la Société ou de toute opération portant sur les capitaux propres de la Société, le prix indiqué ci-avant sera ajusté en conséquence,

décide que le montant maximum qui pourra être utilisé par le conseil d'administration pour réaliser ces achats d'actions est plafonné à un montant global net achats/ventes de 2.800.000 euros,

décide que ces acquisitions d'actions pourront être effectuées en vue :

- de l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action StreamWIDE ou d'éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- de la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce ;

- de l'attribution ou de la cession d'actions aux dirigeants mandataires sociaux et salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne salariale dans les conditions prévues par la loi (notamment les articles L.3332-1 et suivants du Code du travail) ;
- de la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société, ainsi que réaliser toutes les opérations de couverture en relation avec l'émission de telles valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marchés et aux époques que le conseil d'administration appréciera;
- de les conserver et de les céder ultérieurement ou de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers et étant précisé que le nombre d'actions acquises ne pourra excéder 5% du capital social de la Société ;
- de l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés, dans la limite de 10% du capital de la Société par période de 24 mois, sous réserve de l'adoption par la présente Assemblée Générale de la vingtième résolution ci-après ;
- et plus généralement, la réalisation de toute opération admise ou qui viendrait à être autorisée par la réglementation en vigueur ou qui s'inscrirait dans le cadre d'une pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers ;

décide que l'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourra être effectué dans les limites autorisées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, sur le marché ou hors marché, à tout moment, y compris en période d'offre publique, sous réserve que de telles opérations ne soient pas susceptibles de faire échouer l'offre, et par tous moyens, y compris par transfert de blocs, par l'utilisation ou l'exercice de tout instrument financier, produit dérivé, notamment par la mise en place d'opérations optionnelles telles que des achats et ventes d'options d'achat ou de vente, soit directement soit indirectement par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement,

décide que la part maximale du capital acquise sous forme de blocs de titres pourrait atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé,
confère tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour l'accomplissement de la présente autorisation, et notamment pour juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat, déterminer les conditions et modalités du programme de rachat dont notamment le prix des actions achetées, d'effectuer par tout moyen l'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions, passer tous ordres de bourse, affecter ou réaffecter les actions acquises aux différents objectifs, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, procéder aux éventuelles réallocations des actions au sein des finalités envisagées ci-dessus, dans les conditions permises par la loi, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de toute autorité qui s'y substituerait, remplir toutes formalités, établir et publier le communiqué d'information relatif à la mise en place du programme de rachat, et d'une manière générale, faire le nécessaire,

prend acte que cette délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet,

fixe à dix-huit (18) mois à compter de la présente assemblée la durée de validité de la présente autorisation,

prend acte de ce que le conseil d'administration informera chaque année l'assemblée générale dans son rapport de gestion de la réalisation des opérations d'achats autorisées par la présente résolution.

**Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire
présentées par le Conseil d'administration**

HUITIEME RESOLUTION (*Autorisation d'annulation de tout ou partie des actions achetées par la Société*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance des termes du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes, conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce,

autorise le conseil d'administration à réduire le capital en procédant, en une ou plusieurs fois, à l'annulation de tout ou partie, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il appréciera, des actions détenues par la Société ou acquises par la Société dans le cadre du programme d'achat de ses propres actions en Bourse faisant l'objet de la septième résolution soumise à la présente assemblée, et/ou de toute autorisation conférée par une assemblée générale passée ou ultérieure, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre (24) mois, et réduire corrélativement le capital social, étant rappelé que ce pourcentage s'applique à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente assemblée, autorise le conseil d'administration à imputer la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur le poste "prime d'émission" ou sur tout autre poste de réserves disponibles, y compris la réserve légale, celle-ci dans la limite de 10% de la réduction du capital réalisée,

délègue au conseil d'administration les pouvoirs les plus étendus pour mettre en œuvre la présente délégation et notamment :

- procéder à cette ou ces opérations d'annulation d'actions et de réduction du capital, arrêter le montant définitif de la réduction de capital, en fixer les modalités, en constater la réalisation ;
- pour procéder à la modification corrélative des statuts et pour accomplir toutes formalités nécessaires et déclarations auprès de tous organismes ;

prend acte que cette délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet,

décide de fixer la durée de validité de la présente délégation à dix-huit (18) mois à compter de la présente assemblée.

NEUVIEME RESOLUTION (*Modifications de l'article 11 des statuts de la Société – Transmission des actions – Franchissement de seuil – Garantie de cours*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance des termes du rapport du conseil d'administration,

prend acte du changement de dénomination du marché Alternext en Euronext Growth et

décide, par conséquent, de modifier l'article 11 des statuts de la Société – Transmission des actions – Franchissement de seuil – Garantie de cours - afin de supprimer dans ledit article toute référence au terme "Alternext" pour le remplacer par "Euronext Growth".

DIXIEME RESOLUTION (*Mise en harmonie des articles 11, 16, 17, 19, 23, 24, 25, 28 et 29 des statuts avec la réglementation en vigueur*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance des termes du rapport du conseil d'administration,

décide de mettre en conformité les articles 11, 16, 17, 19, 23, 24, 25, 28 et 29 des statuts de la société avec les dispositions des articles L.225-35, L.225-45, L.225-53, L.228-2 du Code de commerce telles que modifiées par la loi n°2019-486 du 22 mai 2019 dite loi Pacte et des articles L.225-96 et L.225-98 telles que modifiées par la loi n°2019-744 du 19 juillet 2019, et

décide :

- de modifier en conséquence et comme suit le premier paragraphe de l'article 17 des statuts – Pouvoirs du Conseil d'administration - pour le mettre en conformité avec l'article L.225-35 du Code de commerce, le reste de l'article demeurant inchangé :

*"Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à la mise en œuvre, **conformément à son intérêt social en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité.**" ;*

- de modifier en conséquence et comme suit l'article 19 des statuts - Rémunérations des administrateurs - pour le mettre en conformité avec l'article L.225-45 du Code de commerce :

Dans le 19.1 (premier paragraphe), le terme "*à titre de jetons de présence*" est supprimé ;

- de modifier en conséquence et comme suit l'article 28 des statuts - Assemblée Générale Ordinaire - pour le mettre en conformité avec l'article L.225-98 du Code de commerce :

Dans le quatrième paragraphe, le terme "*des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés*" est remplacé par "*des voix **exprimées par** les actionnaires présents ou représentés*".

Il est ajouté le paragraphe suivant après les quatre premiers :

"Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu ou a voté blanc ou nul."

- de modifier en conséquence et comme suit l'article 29 des statuts - Assemblée Générale Extraordinaire - pour le mettre en conformité avec l'article L. 225-96 du Code de commerce :

Dans le quatrième paragraphe, le terme "*des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés*" est remplacé par "*des voix **exprimées par** les actionnaires présents ou représentés*".

Il est ajouté le paragraphe suivant après les quatre premiers :

"Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu ou a voté blanc ou nul."

- de modifier les articles 16, 23 et 24 des statuts à l'effet de remplacer le terme "*comité d'entreprise*" est remplacé par "*comité social et économique*".
- de modifier l'article 11 des statuts l'effet de remplacer le terme "*comité d'entreprise*" est remplacé par "*comité social et économique*" et la référence "*à l'article L.2323-19 du Code du Travail*" par "*au Code du Travail*".
- de modifier l'article 25 des statuts à l'effet de remplacer le terme "*comité d'entreprise*" est remplacé par "*comité social et économique*" et la référence "*à l'article L.2323-67 du Code du Travail*" par "*du Code du Travail*".

ONZIEME RESOLUTION (*Pouvoirs en vue des formalités*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original des présentes ou à *LegalVision Pro* à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt auprès du Tribunal de Commerce de Paris.

STREAMWIDE

Société anonyme
Au capital de 291.749,90 euros
Siège social: 84, rue d'Hauteville
75010 Paris

434 188 660 R.C.S. Paris

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 26 JUN 2020**

EXPOSE SOMMAIRE

1. Evénements importants survenus en 2019, progrès réalisés ou difficultés rencontrées, activités au sein du Groupe et de la Société en 2019**1.1 Evénements importants survenus en 2019 au sein du Groupe et de la Société**

- o *Augmentation des revenus annuels 2019*

Les revenus annuels sont de 10,2 M€ au titre de 2019, en croissance significative de 51%.

L'activité du Groupe en 2019 est très satisfaisante et lui permet d'enregistrer des revenus en progression notable par rapport à l'exercice 2018, portés par les nouvelles solutions professionnelles de communications **team on mission** et **team on the run**. Cela illustre le succès du virage stratégique opéré par STREAMWIDE depuis quelques années. Pour la première fois, le chiffre d'affaires des nouvelles solutions, en très forte croissance, est quasiment équivalent à celui des solutions historiques "legacy" pour opérateurs télécom, confirmant le formidable potentiel de ces activités dans les années à venir.

- o *Augmentation des résultats annuels 2019*

Le Résultat Opérationnel Courant avant amortissements (EBITDA), et après impact de la norme IFRS 16 "Contrats de location" (+0,7 M€), est de 4,5 M€ au 31 décembre 2019 et progresse de +3 M€ par rapport à l'exercice 2018.

Le Résultat Opérationnel Courant augmente quant à lui de 2,1 M€ et ressort positif à 1,1 M€ au 31 décembre 2019.

Les résultats annuels 2019 sont donc tous en forte progression, portés par la croissance des revenus 2019 et par un contrôle efficace des coûts.

- o *Embauches soutenues et nouveaux locaux*

Au cours de l'année 2019, le Groupe a développé ses ressources tout en maîtrisant sa structure de coûts. De nombreuses embauches ont été effectuées pour renforcer les équipes en Roumanie (+17 personnes), en Tunisie (+12 personnes) et également en France (+6 personnes). Cette évolution des effectifs s'est accompagnée de déménagements dans de nouveaux locaux à Bucarest et à Tunis, et d'un agrandissement à Paris.

- *Partenariat technologique avec Airbus SLC*

STREAMWIDE et AIRBUS SLC ont signé en décembre 2018 un accord de partenariat technique et commercial à long terme pour le développement et l'intégration des technologies **team on mission** et **team on the run** de STREAMWIDE au sein du portefeuille de solutions et de services d'AIRBUS SLC (AIRBUS Tactilon).

Cet accord pluriannuel devrait permettre l'accélération du développement des solutions de STREAMWIDE, accentuer encore son actuelle avance technologique et soutenir la croissance des revenus futurs. Le chiffre d'affaires du Groupe en 2019 est déjà impacté de façon importante par les revenus issus de ce partenariat, aussi bien en termes de licences que de prestations de service.

AIRBUS SLC n'est propriétaire d'aucun actif ni d'aucune action du capital social de STREAMWIDE.

- *Application de la norme IFRS 16 "Contrats de location" à compter du 1^{er} janvier 2019*

En tant que locataire preneur, le Groupe reconnaît à l'actif un "droit d'usage", représentant son droit à utiliser l'actif pendant la durée du contrat, et au passif, une dette locative représentative de son obligation de paiement des loyers (part fixe).

Au compte de résultat, une charge d'amortissements du droit d'usage et une charge financière relative aux intérêts de la dette de loyers se substituent en partie à la charge opérationnelle constatée précédemment au titre des loyers. Enfin, la présentation du tableau de flux de trésorerie est également impactée, avec une amélioration des flux de trésorerie liés à l'activité, au détriment des flux de trésorerie liés aux opérations de financement.

Les impacts chiffrés de cette adoption au 1^{er} janvier 2019 sont détaillés dans les différentes notes annexes concernées aux comptes annuels.

- *Réduction de capital par annulation d'actions auto détenues :*

Le conseil d'administration du 22 mars 2019 a décidé, sur autorisation de l'assemblée générale extraordinaire du 22 juin 2018, de réduire le capital social d'un montant nominal de 11.252,40 € par voie d'annulation de 112.524 actions auto-détenues, soit 3,71% du capital social. Le capital de la Société s'élève donc désormais à 291.749,90 €, divisé en 2.971.499 actions d'une valeur nominale de 0,1 € chacune.

- *Nomination d'un nouvel administrateur, renouvellement du commissaire aux comptes titulaire et non renouvellement du commissaire aux comptes suppléant :*

Aux termes des décisions en date du 21 juin 2019, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a décidé :

- de nommer Madame Lindy MARTI-WONG en qualité d'administrateur de la Société pour une durée de six (6) exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- de renouveler le mandat de la société ERNST & YOUNG ET AUTRES en qualité de commissaire aux comptes titulaire de la Société pour une nouvelle durée de six (6) exercices venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, et
- de ne pas renouveler le mandat de la société AUDITEX en qualité de commissaire aux comptes suppléant conformément aux dispositions légales et aux statuts de la Société.

1.2 Progrès réalisés ou difficultés rencontrées au sein du Groupe et de la Société

Activité historique

Si le secteur des opérateurs telecom reste difficile et relativement attentiste, le Groupe reste cependant opportuniste et de nouveaux projets ont ainsi pu être finalisés en 2019. Cette tendance devrait se poursuivre dans les prochains mois car le Groupe reste un des acteurs majeurs dans les solutions à valeur ajoutée auprès des opérateurs.

L'activité "legacy" est en légère diminution (-0,5 M€) du fait de l'absence d'opportunité notable durant l'exercice, mais reste à un niveau satisfaisant, avec notamment près de 3,2 M€ de revenus annuels récurrents.

La stratégie du Groupe déployée depuis plusieurs mois est validée : l'activité "legacy" devait permettre de financer les développements et la commercialisation des nouvelles solutions. Après une année 2017 de transition et une année 2018 pivot, l'année 2019 est marquée par un niveau de revenus issus des nouvelles solutions significatif et quasi équivalent à celui de l'activité historique.

Nouvelles solutions et diversification

Le Groupe s'est repositionné avec succès sur de nouveaux marchés stratégiques et porteurs, en développant et en proposant une des solutions les plus innovantes, complètes et performantes du marché actuel. La solution "MCPTT/MCx" développée par le Groupe (**team on mission**) est en train de se positionner comme une des références du marché, notamment en France. Les nombreux projets en cours avec des acteurs reconnus (intégrateurs, distributeurs, opérateurs) génèrent une dynamique commerciale prometteuse. Les marchés adressés offrent de réels relais de croissance, avec de nouveaux revenus solides s'inscrivant dans la durée. Le Groupe a donc tout au long de l'année accompagné cette croissance, tout en contrôlant sa structure de coûts.

L'offre à destination des entreprises (**team on the run**) évolue sur un marché sans véritable limite. De nombreux secteurs et acteurs devront s'équiper de solutions digitales mobiles pour relever les défis de la numérisation. Les contrats déjà remportés par le Groupe (en France et aux USA notamment) témoignent du potentiel de la solution.

1.3 Evolution de l'activité du Groupe en 2019

Evolution du chiffre d'affaires

L'exercice 2019 est marqué par une forte progression des revenus (+51 %) ce qui fait suite aux évolutions déjà constatées lors du premier semestre 2019 (+93%). Cette croissance significative est portée essentiellement par les nouvelles solutions **team on mission** et **team on the run**, dont les revenus ont été multipliés par 4,7 et qui génèrent près de 5 M€ de chiffre d'affaires en 2019 (+3,9 M€ par rapport 2018). Ces revenus représentent dorénavant près de 50% du chiffre d'affaires du Groupe, contre 16% un an plus tôt.

En détail, les ventes de licences progressent de 1,7 M€ sur la période et ressortent à 3,9 M€ au 31 décembre 2019. Celles issues de l'activité "legacy" restent cependant stables à environ 1,3 M€.

Les prestations de services, bénéficiant d'un effet de base favorable suite au partenariat technologique avec Airbus SLC, progressent quant à elles de 2 M€ pour s'établir à 3 M€ au 31 décembre 2019.

Enfin, les revenus récurrents de maintenance, encore composés très majoritairement de ceux de l'activité "legacy" (98%), ressortent à 3,3 M€ au titre de l'exercice 2019 et restent quasi stables par rapport à l'exercice précédent.

A terme, leur croissance est assurée par les revenus de licences déjà enregistrés et par les premiers flux de support qui seront notamment constatés sur les plateformes **team on mission** nouvellement en production.

Evolution des résultats

L'augmentation des revenus annuels 2019 (+3,4 M€), provenant de celle des nouvelles solutions (multipliés par 4,7 et augmentant de 5 M€, soit une progression de +3,9 M€), impacte directement et positivement le résultat opérationnel courant avant amortissements (4,5 M€) qui progresse quant à lui de + 3 M€.

Retraité de l'impact IFRS 16 de période (charge locative en diminution de 0,7 M€ et amortissements des droits d'usage en hausse de 0,7 M€), le résultat opérationnel avant amortissements ressort à 3,8 M€ et a ainsi été multiplié par 2,5 par rapport à l'exercice 2018. Après l'impact IFRS 16, l'augmentation constatée (+3 M€) représente 88% de la hausse des revenus constatée au 31 décembre 2019.

Avant application d'IFRS 16 et hors amortissements, les coûts opérationnels sont de 6,4 M€ contre 5,3 M€ en 2018. Cette augmentation de 1,1 M€ provient essentiellement de celle des charges externes (+0,5 M€ sous l'effet notamment des maintenances tierces, des frais de recrutements et des études marketing menées en 2019) ainsi que de celle de la masse salariale "nette" (+0,5 M€), après retraitement des frais de développement activés au 31 décembre 2019. Avant activation des frais de personnel liés aux développements produits, la masse salariale annuelle (7 M€) est en hausse de 1 M€, suite à une progression significative des effectifs au 31 décembre 2019 (159 personnes) par rapport au 31 décembre 2018 (127 personnes). L'augmentation de coûts salariaux est donc due uniquement à l'évolution des effectifs, car la rémunération moyenne au sein du Groupe est restée stable en 2019.

L'impact net de l'activation de frais de développement est de 1,7 M€ et augmente de 0,4 M€ par rapport à 2018 : le montant brut activé au 31 décembre 2019 est de 3,3 M€ contre 2,9 M€ au 31 décembre 2018 alors que les amortissements (2,3 M€) et les reprises de Crédit d'Impôt Recherche (0,7 M€) restent quasi stables sur la période. L'augmentation des frais de développement activés est là encore liée uniquement à celle des effectifs, car le coût horaire moyen de développement reste stable sur la période.

Après prise en compte d'un résultat financier négatif suite à des effets de change quasi neutres en 2019 (parité €/USD) et d'un résultat fiscal légèrement négatif, le résultat net ressort positif à 1,1 M€, en forte augmentation (+2,1 M€) par rapport à l'exercice précédent.

La structure financière du Groupe reste solide au 31 décembre 2019, avec des fonds propres de 9,9 M€ et une trésorerie nette significative de près de 3 M€ (hors passifs locatifs). Le Groupe continue de rembourser trimestriellement (90 K€) l'emprunt obligataire émis par le GIAC en 2013, dont le solde est de 1 M€ fin 2019.

Les principales variations sont les suivantes :

- Le chiffre d'affaires augmente de +3,4 M€ sur la période ;
- Les charges opérationnelles courantes nettes, y compris les amortissements, augmentent quant à elles de 1,2 M€ sur la période et ressortent à 9 M€ :

- Augmentation, avant impact IFRS 16, des charges externes (+0,4 M€) suite notamment à une augmentation des honoraires marketing et de recrutement, non récurrents par nature ;
 - Augmentation des charges de personnel (+0,6 M€) : la masse salariale annuelle du Groupe, intégrant celle dédiée au développement, augmente de 1 M€ (7,1 M€ contre 6,1 M€ en 2018) suite aux recrutements effectués en 2019. Celle dédiée au développement augmentant quant à elle de 0,4 M€, l'impact net, après activation des frais de développement est donc une augmentation de 0,6 M€ en 2019 ;
 - Stabilité des amortissements des frais de développement (2,6 M€) sur la période, suite à une revue, fin 2017, des durées et valeurs d'utilité des différents produits développés et commercialisés. Après impact de la norme IFRS 16 "Contrats de location" (amortissement des droits d'usage à hauteur de 0,7 M€), les amortissements 2019 ressortent globalement à 3,3 M€.
- Les produits / charges non récurrents ne sont pas significatifs.
 - Le résultat financier ressort quasi nul (-23 K€), alors qu'il était légèrement bénéficiaire en 2018 (+97 K€). Les effets de change (parité €/USD) restent positifs en 2019 (+57 K€) mais moins favorables qu'en 2018 (+130 K€). Enfin, l'application de la norme IFRS 16 "Contrats de location" implique une charge financière de 56 K€ au titre de 2019.
 - Le résultat fiscal est une charge de 50 K€ contre une charge de 73 K€ en 2018. Les impôts exigibles (-71 K€) sont constitués principalement par des retenues à la source (enregistrées au sein des filiales françaises et américaines du Groupe) que le Groupe ne peut pas imputer car aucun décaissement d'impôt n'est réalisé sur la période. Les effets d'imposition différée sont quasi nuls au 31 décembre 2019, tout comme en 2018, car aucun actif d'impôt différé sur les déficits fiscaux de période (filiale française et américaine) n'a été reconnu fin 2019 ;
 - Le résultat net ressort donc positif à +1,1 M€ et en nette amélioration (+2,1 M€) par rapport à la clôture de l'exercice précédent.

1.4 Evolution de l'activité de la Société en 2019

Evolution du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires 2019 est de 6.773 K€ contre 3.651 K€ en 2018. Cette augmentation de 3.122 K€ s'explique essentiellement par celle des licences (+1.245 K€) et des prestations de services (+1.943 K€). Ces deux évolutions positives proviennent des projets PCSTORM (livraisons et déploiements continus) et du partenariat technologique avec Airbus SLC signé fin 2018 et qui a débuté de façon opérationnel début 2019.

Les revenus récurrents de maintenance diminuent légèrement sur la période (-195 K€) suite à une maintenance annuelle non reconduite par un client identifié.

Evolution des résultats

Le résultat net de la Société ressort positif à +880 K€ contre une perte de (1.014) K€ en 2018. Cette progression marquée (+1.894 K€) s'explique essentiellement par les éléments suivants :

- Le résultat d'exploitation, bénéficiaire à hauteur de +96 K€ est en progression de +1.703 K€.

L'augmentation des revenus (+3.122 K€) est compensée en partie par celle des charges externes (+1.341 K€) : augmentation des coûts de structure filiales (+1.102 K€) suite à l'augmentation des effectifs en Roumanie et en Tunisie, et honoraires marketing non récurrents;

- Le résultat financier (-52 K€) et le résultat exceptionnel (+10 K€) ne varient pas de façon significative et n'appellent donc pas de commentaire particulier ;
- Le résultat fiscal d'un montant de +826 K€ (produit d'impôt) augmente de +146 K€ par rapport à l'exercice précédent (+680 K€). La Société continue à bénéficier du Crédit d'Impôt Recherche (820 K€ en 2019 contre 693 K€ en 2018) constaté en produit fiscal de période. Les effets de l'intégration fiscale sont neutres en 2019 comme en 2018. Enfin, la Société, seule, dispose de reports déficitaires à hauteur de 11.169 K€ au 31 décembre 2019 (1.289 K€ avant intégration fiscale et 9.880 K€ post intégration), dus essentiellement à la non activation dans les comptes statutaires de frais de développement, qui constituent donc une charge de période, impactant de facto le résultat comptable et fiscal.

L'année 2019 est donc principalement marquée par une augmentation significative des revenus, elle-même générée par les nouvelles solutions développées par la Société depuis quelques années. Le contrôle efficace des coûts opérationnels permet au résultat d'exploitation et au résultat net d'être bénéficiaires au 31 décembre 2019, malgré des frais de développement au sein des filiales (conservés en charges de période au niveau de la Société) qui augmentent (effectifs en hausse) pour porter la croissance à court/moyen terme de l'activité.

2. Activité et situation du Groupe en 2019

2.1 Présentation des comptes consolidés

Le périmètre de consolidation du Groupe à fin 2019 se compose de la Société, de sa filiale française StreamWIDE France SAS et des 5 autres filiales étrangères suivantes :

- o StreamWIDE Romania, société de droit roumain contrôlée à 100% ;
- o StreamWIDE Inc, société de droit américain contrôlée à 100% ;
- o Beijing StreamWIDE Technology, société de droit chinois contrôlée à 100% ;
- o StreamWIDE Tunisia Sarl, société de droit tunisien contrôlée à 100% ;
- o StreamWIDE PTE Ltd, société de droit singapourien contrôlée à 100%.

L'activité du Groupe en 2019 se caractérise par un chiffre d'affaires (CA) en augmentation de 51%, un résultat opérationnel courant positif (+1,2 M€) en nette progression (+2,2 M€) et un résultat net bénéficiaire de +1,1 M€, après prise en compte des impacts financiers et fiscaux non significatifs.

- o le CA est de 10,2 M€, en augmentation de 51% (+3,4 M€) par rapport à 2018 ;
- o le résultat opérationnel courant est positif de +1,2 M€ (contre -1 M€ en 2018) et,
- o le résultat net ressort positif à +1,1 M€ (contre -1 M€ en 2018).

Les principales données consolidées au titre de l'exercice 2019 sont les suivantes :

en K€	FY 2019 publié	FY 2019 hors IFRS 16	FY 2018	Var. (K€)
Chiffre d'Affaires "Plateformes"	4 973	4 973	1 060	3 913
Chiffre d'Affaires "Legacy"	5 236	5 236	5 705	-469
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	10 209	10 209	6 765	3 444
Charges de Personnel	-3 767	-3 767	-3 228	-539
Charges Externes	-2 327	-3 041	-2 569	242
Autres Charges / Produits	412	412	524	-112
TOTAL CHARGES avant amortissements	-5 682	-6 396	-5 273	-409
ROC avant amortissements (*)	4 527	3 813	1 492	3 035
Dotations Amortissements et Dépréciations	-3 317	-2 603	-2 488	-829
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT (*)	1 210	1 210	-996	2 206
Autres Charges / Produits opérationnels	4	4	-3	7
Charges / Produits financiers	-23	33	97	-120
Charges / Produits d'impôts	-50	-50	-73	23
RESULTAT NET	1 141	1 198	-975	2 116

(*) Le résultat opérationnel courant (ROC) avant amortissements correspond à la différence entre les produits et les charges d'exploitation, avant amortissements et dépréciations des immobilisations (ebitda). Le résultat opérationnel courant tient compte de ces amortissements et dépréciations (ebit).

Le résultat opérationnel courant ressort bénéficiaire à +1,2 M€ au titre de l'exercice 2019. Il s'établissait à -1 M€ au 31 décembre 2018. Retraité de l'impact des amortissements de période (3,3 M€ contre 2,5 M€ en 2018, dont respectivement 2,4 M€ et 2,3 M€ au titre des amortissements pratiqués sur les frais de développement), il est positif de 4,5 M€ contre 1,5 M€ en 2018. A noter que ce résultat tient compte en 2019 du retraitement lié à IFRS 16 "Contrats de location" à hauteur de 0,7 M€. Retraité de cet impact, le résultat opérationnel courant avant amortissements est de 3,8 M€, en progression de +2,3 M€.

L'analyse du chiffre d'affaires et de son évolution, ainsi que celle des résultats, ont été présentées ci-dessus dans les événements significatifs de la période, aussi bien au niveau du Groupe (confer note 1.3) que de la Société (confer note 1.4).

Les autres éléments significatifs que l'on peut noter, concernant les résultats annuels 2019 sont les suivants :

- o les charges de personnel augmentent de 0,5 M€ après activation des frais de développement. Avant cette activation, elles augmentent de 1 M€ suite aux nombreuses embauches effectuées au sein du Groupe pendant l'année 2019 (+32 personnes) ;

- les charges externes diminuent de 0,2 M€ après prise en compte du retraitement lié à IFRS 16 "Contrats de location" (neutralisation des charges locatives à hauteur de 0,7 M€). Avant ce retraitement, appliqué à compter du 1^{er} janvier 2019, les charges externes augmentent de 0,5 M€ sur la période, suite à des honoraires non récurrents de marketing et de recrutements ;
- Les autres charges et produits regroupent les amortissements pratiqués sur les différents logiciels développés, ainsi que les reprises de Crédit d'Impôt Recherche, constatées au même rythme que les amortissements comptabilisés (confer règles et méthodes comptables).

La variation des amortissements de période est de +0,1 M€, suite à une revue des durées et valeurs d'utilité des différents produits développés, alors que les reprises de Crédit d'Impôt Recherche sont stables à 0,7 M€ en 2019. L'impact net de ces éléments (hors imposition différée) est le suivant :

- Exercice 2018 : activation de 2,9 M€ bruts de frais de développement, amortissement à hauteur de 2,2 M€ et reprise de Crédit d'Impôt Recherche pour 0,6 M€ : impact net en résultat opérationnel de 1,3 M€, en augmentation de 0,7 M€ par rapport à l'exercice 2017.
- Exercice 2019 : activation de 3,3 M€ bruts de frais de développement, amortissement à hauteur de 2,3 M€ et reprise de Crédit d'Impôt Recherche pour 0,7 M€ : impact net en résultat opérationnel de 1,7 M€, en augmentation de 0,4 M€ par rapport à l'exercice 2018.
- L'impact des produits / charges financiers est légèrement négatif et en diminution de -0,1 M€ en 2019, suite à des effets de change €/USD moins favorables en 2019 qu'en 2018, et à la charge financière (56 K€) liée au retraitement IFRS 16 appliqué à compter du 1^{er} janvier 2019.
- La charge nette d'impôts est de -0,1 M€ au 31 décembre 2019, identique à l'impact 2018. A noter que fin 2019, aucun actif d'impôt différé n'a été reconnu sur les reports déficitaires du Groupe, au-delà des passifs d'impôts différés issus de l'activation des frais de développement. Le détail et les évolutions entre 2019 et 2018 sont les suivants :

en M€	FY 2019	FY 2018	Variation
Impôts différés sur activation R&D	-0,1	-0,1	0,0
Impôts différés actifs sur reports déficitaires	0,0	0,0	0,0
<i>dont filiales françaises</i>	-	-	-
<i>dont filiales étrangères</i>	-	-	-0,1
Impôts courants	-	-	0,1
Total Charges (-) / Produits (+) d'impôts	-0,1	-0,1	0,0

- Les impôts courants ne sont pas significatifs et sont principalement composés de retenues à la source, conservées en charges de période car aucun décaissement d'impôt permettant de les imputer n'a été effectué au titre de 2019, aussi bien au niveau des sociétés françaises que de la filiale américaine ;
- Les impôts différés passifs lié à l'activation des frais de développement font l'objet d'une activation supplémentaire de 0,1 M€, du fait de l'augmentation, en 2019, des montants activés ;

- Les impôts différés actifs sur reports déficitaires n'évoluent pas en 2019 de façon significative : aucun actif d'impôts différés n'a été comptabilisé en 2019 sur les reports déficitaires de période.

Pour mémoire, la situation fiscale différée de la société mère (StreamWIDE SA) est une situation "nette" équilibrée entre impôts différés actifs et passifs. La filiale française, StreamWIDE France est intégrée fiscalement depuis le 1^{er} janvier 2012.

Au total, le résultat opérationnel courant enregistre donc une nette amélioration (+2,2 M€) pour s'établir à +1,2M€. Après prise en compte du résultat financier déficitaire et des impacts fiscaux de -0,1 M€, le résultat net 2019 est un bénéfice de +1,1 M€ en augmentation marquée de 2,1 M€ par rapport à celui de 2018.

La situation financière au 31 décembre 2019 est la suivante :

(En K€)	31-déc.-19	31-déc.-18	31-déc.-19	31-déc.-18	
Immobilisations incorporelles	8 091	7 129	292	303	Capital social
Immobilisations corporelles	2 439	254	9 988	11 526	Primes et réserves
Autres actifs financiers	451	358	-1 604	-644	Titres auto détenus
Actifs d'impôts différés	145	123	1 141	-975	Résultat Part du Groupe
ACTIFS NON COURANTS	11 126	7 864	9 817	10 210	TOTAL CAPITAUX PROPRES
Stocks	-	-	642	955	Passifs financiers
Créances clients	3 279	6 105	1 270	-	Passifs locatifs
Autres débiteurs	952	792	297	212	Provisions à long terme
Actifs fiscaux	916	1 406	1 345	1 207	Produits fiscaux différés
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4 007	2 664	-	-	Passifs d'impôts différés
			3 554	2 374	PASSIFS NON COURANTS
			366	367	Passifs financiers
			417	-	Passifs locatifs
			7	6	Provisions à court terme
			678	550	Fournisseurs et autres créditeurs
			1 620	1 724	Dettes fiscales et sociales
			672	603	Produits fiscaux différés
			3 149	2 996	Produits constatés d'avance
ACTIFS COURANTS	9 154	10 966	6 909	6 245	PASSIFS COURANTS
TOTAL ACTIFS	20 280	18 831	20 280	18 831	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

Le total de la situation financière au 31 décembre 2019 est de 20,3 M€. La hausse de 1,5 M€ par rapport à l'exercice précédent provient essentiellement des éléments suivants :

A l'actif,

- *Activation des frais de développement* à hauteur de 3,3 M€ en valeur brute et 2,3 M€ d'amortissements, soit une augmentation de +1 M€ en valeur nette. Pour mémoire, en 2018, les montants bruts et nets avaient respectivement varié de +2,9 M€ et +0,7 M€ ;

Le montant immobilisé au titre des frais de développement augmente donc par rapport au 31 décembre 2018 et ressort à 7,9 M€ en valeur nette cumulée au 31 décembre 2019 ;

- *Augmentation des immobilisations corporelles* de 2,1 M€ suite à l'application d'IFRS 16 "Contrats de location" à compter du 1^{er} janvier 2019. Un droit d'usage de 1,7 M€ en valeur nette a ainsi été constaté au 31 décembre 2019. Par ailleurs, les différents déménagements ayant eu lieu à Bucarest et à Tunis pendant l'été 2019 ont généré 0,6 M€ d'installations générales, matériels et mobiliers de bureau supplémentaires ;
- *Diminution du poste client* de 2,8 M€ suite essentiellement à un niveau d'encaissement satisfaisant tout au long de l'année 2019 compensant ainsi la hausse des revenus, et à des facturations importantes en décembre 2018 envers un nouveau client spécifique et identifié non récurrentes fin 2019 ;
- *Autres actifs fiscaux* : le solde est principalement constitué du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) au titre de 2019 (0,9 M€). Les créances au titre de 2017 (0,6 M€) et 2018 (0,7 M€), qui constituaient le solde des actifs fiscaux fin 2018, ont été remboursées respectivement en mars et décembre 2019. La demande de remboursement anticipé concernant la créance 2019 a été établie conformément aux exercices précédents ;
- *Augmentation de la trésorerie* (+1,3 M€ par rapport au 31 décembre 2018) qui s'élève à 4 M€ au 31 décembre 2019, hors dettes financières. L'augmentation de la trésorerie provient de la hausse des revenus, des résultats et d'une bonne tenue du BFR en 2019. Les investissements effectués dans le développement des nouvelles solutions sont restés soutenus (flux d'investissement net de -2,8 M€) mais compensés par l'amélioration des résultats et des flux opérationnels (6,7 M€ contre 1 M€ en 2018). Enfin, les flux de financement restent quant à eux négatifs (-2,6 M€) suite notamment aux rachats d'actions effectués par la Société (-1,5 M€ en 2019) et au remboursement annuel de l'emprunt obligataire envers le GIAC (-0,4 M€ annuel).

Au passif,

- *Diminution des capitaux propres* (-0,4 M€), suite au résultat net positif de 2019 (+1,2 M€), à la réduction de capital par annulation d'actions (-0,6 M€) et aux rachats d'actions effectués en 2019 (-1 M€) ;
- *Diminution des passifs financiers courants et non courants* (-0,3 M€) suite aux remboursements effectués en 2019. Les soldes fin 2019 représentent le capital et les intérêts restant relatifs à la dette obligataire nette émise en juillet 2013 pour 1,8 M€. Cette dette obligataire a été reclassée en passifs non courants et courants, conformément à l'échéancier de remboursement trimestriel en place ;
- *Augmentation des dettes locatives non courantes* (1,3 M€) et courantes (0,4 M€) suite à l'application au 1^{er} janvier 2019 de la norme IFRS 16 "Contrats de location" ;
- *Augmentation des produits fiscaux différés courants et non courants* (+0,2 M€) : ces postes correspondent aux montants déclarés au titre du CIR, dont l'impact résultat est différé. Ils impacteront positivement le résultat du Groupe lorsque les actifs sous-jacents (projets développés et immobilisés) seront amortis. Au titre de 2019, le Crédit d'Impôt Recherche est de 0,9 M€ et la reprise constatée en résultat de 0,7 M€, ce qui explique la variation des soldes constatés au passif ;
- *Stabilité des dettes d'exploitation courantes* ;

- *Stabilité des passifs sur contrats de revenus (3,1 M€), qui enregistrent comme les années précédentes les facturations faites en fin de période, relatives à des revenus futurs (par exemple, maintenance annuelle facturée d'avance).*

Les flux de trésorerie de la période peuvent être présentés comme suit :

(en K€)	FY 2019	FY 2018	Variations
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	6 748	1 019	5 729
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-2 843	-2 354	-489
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-2 562	-512	-2 050
Variation de trésorerie	1 343	-1 847	3 190

Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles sont positifs et en augmentation marquée de 5,7 M€, suite à la progression constatée des résultats 2019 (+2,1 M€), à la bonne tenue du BFR (-2,7 M€) et à l'impact de la norme IFRS 16 "Contrats de location" en terme d'amortissements retraités (0,7 M€).

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement représentent principalement les frais de développement engagés sur l'exercice. Le remboursement des créances CIR 2017 et 2018 intervenu respectivement en mars 2019 (0,6 M€) et décembre 2019 (0,7 M€) permet de compenser les investissements réalisés dans le développement des nouvelles solutions (3,3 M€ en 2019 contre 2,9 M€ en 2018).

Enfin, les flux de trésorerie provenant des activités de financement correspondent structurellement aux paiements du capital et intérêts liés à l'emprunt obligataire envers le GIAC. Le remboursement trimestriel de cet emprunt (90 K€, avec un différé de remboursement de 4 ans), a débuté au quatrième trimestre 2017.

Par ailleurs, des rachats de titres de la Société ont été réalisés à hauteur de 1,5 M€ en 2019 contre seulement 0,1 M€ en 2018. Enfin, l'impact de l'adoption de la norme IFRS 16 "Contrats de location" induit une augmentation des dettes locatives et des intérêts financiers liés, en contrepartie de amortissements retraités des flux opérationnels (0,7 M€).

Evolution de la trésorerie par rapport au 31 décembre 2018 : l'augmentation de la trésorerie (+1,3 M€) constatée en 2019 s'explique donc essentiellement par :

- Des flux opérationnels positifs de 6,7 M€ (+5,7 M€ par rapport à l'exercice 2018) suite à l'augmentation du résultat net 2019 (+2,1 M€), à un impact favorable du besoin en fonds de roulement (-2,7 M€) et au retraitement IFRS 16 (0,7 M€) ;
- Des flux d'investissement de -2,8 M€ (+0,4 M€ par rapport à l'exercice 2018), suite aux développements continus des nouvelles solutions, financés en partie par le remboursement des créances CIR 2017 et 2018 (1,4 M€) intervenu en 2019 ;
- Des flux de financement de -2,6 M€ (+2,1 M€ par rapport à l'exercice 2018), suite aux remboursements de période de l'emprunt obligataire et aux rachats de titres de la Société (1,5 M€) et au retraitement IFRS 16 (0,7 M€).

2.2 Evolution prévisible et perspectives d'avenir du Groupe

Une année 2019 qui valide la stratégie du Groupe

Les nouveaux marchés adressés par le Groupe, avec ses nouvelles solutions de communications sécurisées et critiques, offrent de réels relais de croissance, avec de nouveaux revenus solides s'inscrivant dans la durée.

Ces marchés sont le plus souvent gouvernementaux ou liés à des organismes d'importance vitale ("OIV") et les investissements technologiques réalisés (réseaux de communication dédié et services applicatifs associés) le sont dans une optique moyen-long terme.

Perspectives 2020 : poursuite de la trajectoire de croissance

Grâce au partenariat avec Airbus SLC et aux autres projets en cours, l'année 2020 est d'ores et déjà bien orientée. Les revenus 2020 anticipés en ce début d'exercice sont déjà quasi équivalents à ceux enregistrés au titre de 2019. L'exercice 2020 devrait ainsi permettre de poursuivre la trajectoire de croissance, tout en consolidant les niveaux de résultats.

Au-delà du développement continu de nouvelles fonctionnalités opérationnelles, 3 axes stratégiques prioritaires seront particulièrement suivis :

- mise à disposition gratuite d'un SDK (Software Development Kit) pour permettre à des acteurs tiers de développer directement sur les plateformes du Groupe,
- création d'un service d'API (Application Programming Interface) permettant d'interfacer et d'intégrer de nombreuses autres applications aux solutions déjà proposées et,
- développement de la viralité, avec la possibilité pour chaque utilisateur de faire participer des intervenants externes de manière contrôlée.

Ces futurs développements devraient ainsi permettre au Groupe d'accentuer encore son avance technologique et de confirmer son positionnement d'acteur majeur dans le marché des communications critiques.

Les revenus 2020 anticipés et sécurisés en ce début d'exercice sont déjà quasi équivalents à ceux enregistrés au titre de 2019. Cependant, la situation de crise sanitaire COVID-19 en France et dans le monde entier ouvre une période d'incertitudes importantes, sans que personne ne puisse encore en appréhender, dans le temps, les effets économiques. Si les revenus 2020 restent bien orientés et devraient à nouveau ressortir en croissance, il est difficile, aujourd'hui, d'en appréhender l'impact annuel.

Le Groupe dispose d'un plan de continuité d'activité (PCA) et pourra le mettre facilement en œuvre avec l'ensemble de ses salariés en télétravail, ce qui lui permettra d'assurer tous ses services internes et les activités externes envers ses clients. Le Groupe fera également appel à l'ensemble des mesures exceptionnelles mises en place par le gouvernement français durant cette période de crise majeure.

3. Activité et situation de la Société en 2019

3.1 Présentation des comptes statutaires au 31 décembre 2019

(En K€)	31-déc.-19	31-déc.-18	31-déc.-19	31-déc.-18	
Immobilisations incorporelles	3	2	292	303	Capital social
Immobilisations corporelles	88	42	5 257	6 843	Réserves
Immobilisations financières	3 736	3 449	880	-1 014	Résultat
ACTIFS IMMOBILISES	3 827	3 493	6 429	6 132	TOTAL CAPITAUX PROPRES
Stocks		-	183	138	Provisions
Créances clients	7 752	7 826	23	23	Emprunts et dettes financières
Autres créances	1 183	1 628	785	1 079	Dettes fournisseurs
Valeurs mobilières de placement	1 604	644	1 076	1 003	Dettes fiscales et sociales
Trésorerie	2 849	1 218	6 563	4 859	Autres dettes
			1 986	1 453	Produits constatés d'avances
			170	122	Ecart de conversion passifs
ACTIFS CIRCULANTS	13 388	11 315	10 786	8 677	TOTAL DETTES
TOTAL ACTIFS	17 215	14 809	17 215	14 809	TOTAL PASSIFS

Le total bilan au 31 décembre 2019 est de 17,2 M€ en augmentation de 2,4 M€ par rapport à l'exercice antérieur. Les principales variations sont les suivantes :

A l'actif,

- *Augmentation de 0,3 M€ des immobilisations financières* : cette augmentation provient d'une avance supplémentaire effectuée au profit de la filiale roumaine dans le cadre du financement de son déménagement dans de nouveaux locaux pendant l'été 2019 ;
- *Diminution de -0,4 M€ des autres créances* : cette variation provient du remboursement des Crédits d'Impôt Recherche au titre des exercices 2017 et 2108 intervenus en 2019 (1,2 M€) compensés par la provision enregistrée au titre du CIR 2019 (0,8 M€) ;
- *Augmentation de 2,6 M€ des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie*, suite notamment aux rachats nets d'actions auto détenues effectuée par la Société au cours de l'exercice 2019 et à l'amélioration des résultats et des flux de trésorerie en découlant.

Les autres postes de l'actif ne varient pas de façon significative et n'appellent donc pas de commentaire particulier.

Au passif,

- *Augmentation des capitaux propres (+0,3 M€)*, suite au résultat net de période (0,9 M€) et à la réduction de capital par annulation d'actions auto détenues effectuée en mars 2019 (-0,6 M€) ;
- *Diminution des dettes fournisseurs (-0,3 M€)*, suite notamment à l'apurement de certains comptes intragroupes ;

- *Augmentation des dettes fiscales et sociales (+0,3 M€), sous l'effet des comptes de TVA collectée, en lien avec la progression des comptes clients ;*
- *Augmentation des autres dettes (+1,7 M€), suite aux évolutions constatées des comptes courants Groupe envers les filiales de la Société ;*
- *Augmentation des produits constatés d'avance (+0,5 M€), suite à des facturations importantes intervenues fin 2019 envers quelques clients identifiés (maintenances annuelles 2020 facturées fin 2019) et aux décalages entre certaines facturations et la reconnaissance de revenus en contrepartie.*

Les autres postes du passif ne varient pas de façon significative et n'appellent donc pas de commentaire particulier.

Le résultat net 2019 ressort bénéficiaire à +0,9 M€, en augmentation de +1,9 M€ par rapport au résultat net 2018.

Le compte de résultat 2019 simplifié est le suivant :

(En K€)	31-déc.-19	31-déc.-18
Ventes de services	6 773	3 651
Ventes de marchandises	-	-
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	6 773	3 651
Autres produits	523	404
Achats de marchandises	-53	-
Variation de stocks	-	-
Charges externes	-5 616	-4 275
Impôts et taxes	-42	-16
Charges de personnel	-1 362	-1 303
Dotations aux amortissements	-35	-26
Dotations aux provisions	-55	-21
Autres charges	-37	-21
RESULTAT EXPLOITATION	96	-1 607
Produits financiers	47	58
Charges financières	-99	-129
RESULTAT FINANCIER	-52	-71
Produits exceptionnels	16	6
Charges exceptionnelles	-6	-22
RESULTAT EXCEPTIONNEL	10	-16
Impôts sur les bénéfices	826	680
RESULTAT NET	880	-1 014

Les principaux commentaires qui peuvent être faits au titre de l'exercice 2019 sont les suivants :

- *Evolution du chiffre d'affaires* : confer note 1.4 "Evolution de l'activité de la Société en 2019" ;
- *Augmentation des charges externes de +1,3 M€*, suite à des coûts filiales en augmentation de +1,1 M€ (hausse des effectifs notamment en Roumanie et en Tunisie pour augmenter les développements produits) et honoraires non récurrents de marketing ;
- *Augmentation des charges de personnel de 0,1 M€ à 1,4 M€*, due uniquement à des effets "prix" et à des commissions versées en légère progression ;

Les autres éléments d'exploitation ne varient pas de façon significative. La progression du résultat d'exploitation (+1,7 M€) s'explique ainsi principalement par celle des revenus en 2019 (+3,1 M€), compensée en partie par celles des charges externes (+1,3 M€).

- *Stabilité du résultat financier (-0,1 M€) et résultat exceptionnel non significatif* ;
- *Augmentation de +0,1 M€ du produit fiscal (0,8 M€)* : l'impact fiscal reste positif en 2019 (+0,8 M€) dans la mesure où la Société continue de bénéficier notamment d'un Crédit d'Impôt Recherche de 0,8 M€ (montant qui augmente de 0,1 M€ par rapport à 2018). Par ailleurs, l'effet de l'intégration fiscale qui a débuté au 1^{er} janvier 2012 est neutre en 2019 tout comme il l'était en 2018. Enfin, la Société bénéficie d'un report déficitaire de 1,3 M€, généré avant l'intégration fiscale, ainsi que d'un report déficitaire d'un montant global de 9,9 M€ post intégration au 31 décembre 2019.

Le résultat d'exploitation ressort bénéficiaire à +0,1 M€ contre une perte d'exploitation de (1,6) M€ en 2019. Après prise en compte de résultats financier et exceptionnel non significatifs et d'un produit fiscal de 0,8 M€, le résultat net de la période est un bénéfice de 0,9 M€ contre une perte de (1) M€ en 2018.

3.2 Evolution prévisible et perspectives d'avenir de la Société

La Société étant la société mère et la holding du Groupe, les mêmes commentaires que ceux établis pour le Groupe (confer note 2.2) peuvent être repris concernant les évolutions prévisibles et les perspectives d'avenir de la Société.

4. Informations juridiques

4.1 Filiales et participations

Le périmètre du Groupe se compose des six (6) filiales opérationnelles suivantes au 31 décembre 2019 :

- *StreamWIDE Romania*, société de droit roumain créée en janvier 2006 et contrôlée à 100% (IG). Au titre de l'exercice 2019, le chiffre d'affaires et les autres produits s'élèvent à 2.776.016 € (refacturations à la Société) contre 2.105.350 € en 2018 et le résultat net est un bénéfice de 91.255 € (contre un bénéfice de 5.539 € en 2018).
- *StreamWIDE Beijing Technology Company Limited*, société de droit chinois (RPC) créée en septembre 2007 et contrôlée à 100% (IG). Au titre de l'exercice 2019, le chiffre d'affaires et les autres produits s'élèvent à 157.043 € (refacturations à la Société) contre 236.966 € en 2018 et le résultat net est une perte de (66.861) € (contre une perte de (41.028) € en 2018).

- *StreamWIDE Inc*, société de droit américain créée en juillet 2007 et contrôlée à 100% (IG). Au titre de l'exercice 2019, le chiffre d'affaires réalisé s'élève à 1.276.391 € contre 1.616.147 € en 2018 et le résultat net est une perte de (410.629) € (contre une perte de (307.363) € en 2018).
- *StreamWIDE France SAS*, société de droit français créée le 29 juin 2011 et contrôlée à 100% (IG). Au titre de l'exercice 2019, le chiffre d'affaires réalisé s'élève à 3.315.047 € contre 2.513.618 € en 2018 et le résultat net est un bénéfice de 6.077 € (contre une perte de (148.454) € en 2018).
- *StreamWIDE Tunisia Sarl*, société de droit tunisien créée le 3 janvier 2013 et contrôlée à 100% (IG). Au titre de l'exercice 2019, le chiffre d'affaires et les autres produits s'élèvent à 1.139.682 € (refacturations à la Société) contre 609.441 € en 2018 et le résultat net est un bénéfice de 160.209 € (contre un bénéfice de 32.982 € en 2018).
- *StreamWIDE PTE Ltd*, société de droit singapourien créée en mai 2016 et contrôlée à 100% (IG). Au titre de l'exercice 2019, le chiffre d'affaires et les autres produits s'élèvent à 65.386 € contre 89.412 € en 2018, et le résultat net est une perte de (48.727) € (contre une perte de (6.206) € en 2018).

4.2 Informations sociales et environnementales

(a) Pour la Société

L'évolution des effectifs de la Société est la suivante:

- 31 décembre 2017 : effectif de 10 personnes dont deux mandataires sociaux
- 31 décembre 2018 : effectif de 10 personnes dont deux mandataires sociaux
- 31 décembre 2019 : effectif de 10 personnes dont deux mandataires sociaux

(b) Pour le Groupe

Au niveau du Groupe, les effectifs sont les suivants au 31 décembre 2019 :

- StreamWIDE SA (la Société) et StreamWIDE France : 28 personnes
- StreamWIDE Romania : 63 personnes
- StreamWIDE Beijing : 4 personnes
- StreamWIDE Inc. : 10 personnes
- StreamWIDE Tunisie : 54 personnes

Au 31 décembre 2019, le Groupe compte 159 personnes contre 127 fin 2018.

4.3 Activité en matière de Recherche et Développement au sein de la Société et du Groupe

4.3.1 Au sein de la Société

Conformément à l'article L.232-1 du Code de commerce, la Société a engagé, au cours de l'exercice 2019, des frais directs et indirects (salaires, amortissements, honoraires et sous-traitance recherche & développement aux filiales) en matière de recherche et développement à concurrence de 4.042.197 € (contre 2.937.999 € en 2018 et 2.640.095 € en 2017).

La Société ne retient pas la méthode préférentielle d'activation de ces frais de développement dans ses comptes statutaires. En revanche, les critères d'activation de ces dépenses étant tous satisfaits, il est activé, au titre de l'exercice 2019, dans les comptes consolidés du Groupe, un montant brut de 3.276.848 € (après annulation des marges internes et des frais indirects). Pour rappel, le montant activé au titre de l'exercice 2018 était de 2.859.860 €.

Il est rappelé que la Société devrait bénéficier d'un Crédit d'Impôt Recherche au titre de l'exercice 2019. Au 31 décembre 2019, une provision a été enregistrée à hauteur de 820.441 € (contre 692.728 € en 2018 et 569.866 € en 2017). La filiale française de la Société bénéficie également d'un Crédit d'Impôt Recherche à hauteur de 63.563 € (contre 46.359 € en 2018 et 65.333 € en 2017).

La créance globale de CIR au titre de 2017 (635.199 €) a été remboursée en mars 2019. Celle au titre de 2018 (739.087 €) l'a été en décembre 2019. Le remboursement anticipé de la créance globale au titre de 2019 (884.004 €) a été demandé, conformément aux exercices précédents.

4.3.2 *Au sein du Groupe*

Il existe au sein du Groupe des conventions et accords de sous-traitance relatifs à la Recherche et Développement effectuée par les différentes filiales au profit du Groupe. Les dépenses de Recherche et Développement engagées par les filiales au profit du Groupe sont les suivantes au titre de l'exercice 2019 :

- StreamWIDE Romania : 2.600.719 €
- StreamWIDE Tunisia : 1.066.760 €
- StreamWIDE France : 212.602 €
- StreamWIDE Beijing : 162.116 €

Ces différents montants, dans le cadre de conventions, sont refacturés à la Société. Il est à noter également que la filiale roumaine bénéficie d'un agrément fiscal et que les dépenses qu'elle engage au titre de la Recherche & Développement sont prises en compte dans la détermination du Crédit d'Impôt Recherche de la Société. Cet agrément a été renouvelé en 2016 et couvre l'ensemble des exercices clos de 2017 à 2021.

4.4 **Administration et contrôle de la Société**

4.4.1 *Mandats et fonctions des mandataires sociaux exercés au cours de l'exercice 2019*

Ces informations sont présentées en annexe du présent rapport, dans le rapport du Conseil d'administration sur le Gouvernement d'entreprise (paragraphe 1).

4.4.2 *Termes des mandats des administrateurs et des commissaires aux comptes*

Nous vous rappelons que :

- les mandats de Messieurs Pascal BEGLIN, Lilian GAICHIES, Zakaria NADHIR et de Madame Lindy MARTI-WONG, en qualité d'administrateurs de la Société, arriveront à leur terme à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, et
- le mandat de la société Ernst & Young et Autres, commissaire aux comptes titulaire, arrivera à son terme à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

En conséquence de ce qui précède, aucun mandat n'est à renouveler.

4.5 Informations concernant la répartition du capital et les actions d'auto contrôle

Nous vous indiquons ci-après la répartition du capital social et des droits de vote au 31 décembre 2019 :

Identité	Part du capital social nb de titres/ nb total (%)	% des droits de vote
BE2TEL (P. Beglin)	47,4 %	55,1 %
OKHEMA (L. Gaichies)	18,5 %	21,5 %
Zakaria Nadhir	3,6 %	4,2 %
Salariés de la Société	2,4 %	2,8 %
Auto détention	6,1 %	-
Public (*)	22 %	16,4 %

(*) Dont 1 investisseur institutionnel détenant globalement plus de 10% du capital social de la Société.

Nous précisons que, conformément à l'article 12 des statuts de notre Société, les actions inscrites nominativement au nom d'un même actionnaire pendant plus de deux ans donnent droit de vote double.

Ainsi, le nombre total d'actions à droit de vote double est de 2.102.742 au 31 décembre 2019 (rappel : 2.121.242 au 31 décembre 2018). Le nombre théorique total de droits de vote est donc de 5.020.241 au 31 décembre 2019 (rappel : 5.151.265 au 31 décembre 2018).

4.6 Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et amortissements, les comptes annuels de la Société qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice net comptable de 880.343 euros au 31 décembre 2019.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat bénéficiaire, d'un montant de 880.343 euros, au compte "*Report à nouveau*", lequel serait ainsi ramené d'un montant de (2.704.581) euros à un montant de (1.824.238) euros.

4.7 Tableau récapitulatif des résultats au cours des 5 derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices clos est présenté ci-après :

(En €)	31-déc.-15	31-déc.-16	31-déc.-17	31-déc.-18	31-déc.-19
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital	302 975,9	302 996,2	302 996,8	303 002,3	291 749,9
Nombre d'actions ordinaires	3 029 759	3 029 962	3 029 968	3 030 023	2 917 499
Nombre d'actions à dividende prioritaire	-	-	-	-	-
Nombre maximum d'actions à créer	-	-	-	-	-
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par souscription de droits	2	203	6	55	-
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'Affaires HT	4 156 260	5 283 600	2 243 963	3 651 362	6 773 031
Résultat avant impôts, participation amortissements et provisions	-178 198	-573 507	-2 746 211	-1 667 097	133 314
Impôts sur les bénéficiaires	-647 328	-630 746	-572 428	-679 592	-826 441
Participation des salariés					
Résultat après impôts, participation amortissements et provisions	408 264	45 592	-2 185 335	-1 014 047	880 343
Résultat distribué (*)	-	-	-	-	-
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts et participation mais	0,15	0,02	-0,72	-0,33	0,33
avant amortissements et provisions					
Résultat après impôts, participation, amortissements et provisions	0,13	0,02	-0,72	-0,33	0,30
Résultat par action distribué	-	-	-	-	-
EFFECTIFS					
Effectif moyen des salariés	11	10	10	10	10
Montant de la masse salariale de l'exercice	974 288	882 977	923 953	913 579	953 106
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	-	-	-	-	-

* en attente de la décision de l'AGOAE



DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS

Concernant l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire de STREAMWIDE SA en date du 26 juin 2020

Je soussigné(e) :

NOM :

Prénom usuel :

Adresse postale :

Adresse Email : _____ @ _____

Propriétaire de _____ actions nominatives

de la Société

reconnais avoir reçu les documents afférents à l'Assemblée Générale précitée et visés à l'article R.225-81 du Code de Commerce,

demande l'envoi des documents et renseignements concernant l'Assemblée Générale du 26 juin 2020, tels qu'ils sont visés par l'article R.225-83 du Code de Commerce.

Mode de transmission (à défaut d'indication, les documents seront transmis par Email) :

Par Email

Par courrier

Fait à _____, le _____ 2020.

Signature

**Conformément à l'article R. 225-88 alinéa 3 du code de Commerce, les actionnaires titulaires d'actions nominatives peuvent, par une demande unique, obtenir de la Société l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R. 225-81 et R.225-83 du code de Commerce, à l'occasion de chacune des assemblées générales ultérieures. Au cas où l'actionnaire désirerait bénéficier de cette faculté, mention devra être portée sur la présente demande.*